



RÉGIME D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ (RAP) DEMANDE DE RETIRER DES FONDS D'UN REER

REMARQUE : Dans ce formulaire, le texte inséré entre parenthèses carrées reflète le texte de la version originale imprimée.

Utilisez ce formulaire pour faire un retrait de votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) dans le cadre du régime d'accession à la propriété (RAP). Répondez aux questions de la section A de la partie 1 afin de déterminer si vous pouvez retirer des fonds de votre REER dans le cadre du RAP. Même si certaines conditions peuvent s'appliquer à une autre personne dans certaines situations, vous (le participant) devez vous assurer que toutes les conditions sont remplies. Pour en savoir plus sur le RAP, consultez le guide RC4135, «Régime d'accession à la propriété (RAP)». **Vous devez généralement recevoir tous vos retraits RAP dans la même année civile. Le montant maximum que vous pouvez retirer est de 25 000 \$.** Remplissez la partie 1 et remettez le formulaire à votre institution financière.

continuez à la page suivante →

Partie 1 – À remplir par le participant

Section A – Remplissez le questionnaire suivant pour déterminer si vous pouvez faire un retrait de votre REER dans le cadre du RAP.

1. Êtes-vous résident du Canada?

Oui Allez à la question 2.

Non Vous ne pouvez pas faire de retrait dans le cadre du RAP.

2. La personne qui achète ou construit une habitation admissible a-t-elle conclu une entente écrite pour le faire?

Oui Allez à la question 3a).

Non Vous ne pouvez pas faire de retrait dans le cadre du RAP.

3a). Avez-vous déjà, avant cette année, retiré des fonds de vos REER dans le cadre du RAP pour acheter ou construire une habitation admissible?

Oui Allez à la question 3b).

Non Allez à la question 4a).

3b). Faites-vous cette demande en janvier dans le cadre d'une participation commencée l'année dernière?

Oui Allez à la question 4a).

Non Allez à la question 3c).

3c). Votre solde remboursable de votre dernière participation au RAP était-il à zéro le 1^{er} janvier de cette année?

Oui Allez à la question 4a).

Non Vous ne pouvez pas faire de retrait dans le cadre du RAP.

4a). Êtes-vous une personne handicapée?

Oui Allez à la question 5.

Non Allez à la question 4b).

continuez à la page suivante →

4b). Retirez-vous des fonds de vos REER pour acheter ou construire une habitation admissible pour une personne handicapée qui vous est liée ou pour l'aider à acheter ou construire une habitation admissible?

Oui Allez à la question 5.

Non Allez à la question 4c).

4c). Est-ce que vous ou votre époux ou conjoint de fait avez été propriétaire d'une habitation que vous occupiez seul ou avec lui durant la période commençant le 1^{er} janvier de la quatrième année avant l'année du retrait et se terminant 31 jours avant la date du retrait?

Oui Vous n'êtes pas considéré comme l'acheteur d'une première habitation et vous ne pouvez pas faire de retrait dans le cadre du RAP.

Non Allez à la question 5.

5. La personne qui achète ou construit l'habitation admissible a-t-elle l'intention de l'occuper comme lieu principal de résidence au plus tard un an après l'avoir achetée ou construite? Si vous achetez une habitation pour une personne handicapée qui vous est liée ou vous aidez cette personne à acheter une habitation, vous devez avoir l'intention que cette personne occupe l'habitation comme son lieu principal de résidence.

Oui Allez à la question 6.

Non Vous ne pouvez pas faire de retrait dans le cadre du RAP.

6. La personne qui achète ou construit l'habitation admissible (ou son époux ou conjoint de fait) était-elle propriétaire de l'habitation plus de 30 jours avant la date du retrait?

Oui Vous ne pouvez pas faire de retrait dans le cadre du RAP.

Non Vous êtes admissible (remplissez la section B à la page 6 [ci-dessous]).

continuez à la page suivante →

Section B – Remplissez cette section pour faire un retrait de votre REER dans le cadre du RAP.

Prénom et initiale (s)	Nom de famille
Adresse de l'habitation admissible qui sera achetée ou construite (numéro, rue, route rurale ou numéro de terrain et de lot)	
Ville	
Province ou territoire	Code postal

Ind. rég. 	Numéro de téléphone -
---------------	--------------------------------

Si vous êtes une personne handicapée, cochez cette case.

Numéro d'assurance sociale (NAS)

--	--	--	--	--	--	--	--

Si vous avez répondu **oui** à la question 4b) à la page 4 [ci-dessus],
veuillez fournir les renseignements suivants au sujet de cette personne :

Nom de la personne

Lien de parenté

NAS de la personne handicapée

--	--	--	--	--	--	--	--

Section C – Attestation

Montant du retrait demandé

\$

Date
requis
du retrait



Année

--	--	--

Mois

--

Jour

--

continuez à la page suivante →

J'atteste que les renseignements fournis dans la partie 1 de ce formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature du participant

Date

Année			Mois		Jour	

Numéro de compte du REER
duquel les fonds sont retirés

Partie 2 – À remplir par l'émetteur du REER (Ne pas envoyer ce formulaire à l'ARC. Conservez-le dans vos dossiers.)

Nom de l'émetteur

Adresse de l'émetteur

Ville		Province/Territoire		Code postal		
Ind. rég.	Numéro de téléphone					
				-		
Montant du retrait (maximum 25 000 \$)						
						\$
Date du paiement du retrait		Année		Mois	Jour	
▶						

«Loi sur la protection des renseignements personnels»,
Fichier de renseignements personnels ARC PPU 005